

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Nantes, le 26 août 2019

Déviations de Moulay-Mayenne : Les travaux d'ouvrages d'art de la section nord de la RN162 démarrent fin août

Les travaux de la section Nord de la déviation de Moulay-Mayenne ont débuté en janvier 2019 par la première phase de dégagement des terrains nécessaires, suivie de fouilles archéologiques réalisées au printemps. Les travaux se poursuivent à partir du mois d'août avec la réalisation de deux ouvrages d'art.

Le premier est destiné à rétablir la voie communale de La Conillère et la voie verte, qui passeront sous la future déviation. Il s'agit d'un ouvrage inférieur de 13 m de long, 16 m de large et 4,4 m de haut. La durée prévisionnelle des travaux comprenant le rétablissement de la voie communale, est de 9 mois.

Le deuxième, destiné à rétablir le cours d'eau de La Filousière, est un ouvrage hydraulique de 43,5 m de long, 2,40 m de large et 2,05 m de haut. Afin de permettre le passage de la petite faune (écureuils, grenouilles,...) à l'intérieur de l'ouvrage, deux banquettes latérales en béton (hors d'eau) vont être aménagées de chaque côté. La durée prévisionnelle de ces travaux est de 2 mois.

Une déviation temporaire de la voie de la Conillère et de la voie verte sera mise en place au début du mois de septembre (cf. plan ci-après).

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Pays de la Loire, assure la maîtrise d'ouvrage du projet de la déviation de Moulay-Mayenne sur la RN162. Cette opération, d'un montant de 22 M€, est inscrite au contrat de plan Etat-Région 2015-2020. Elle est cofinancée par l'État (80%), la région Pays de la Loire (5%), le département de La Mayenne (10 %) et la communauté de communes Mayenne Communauté (5 %).

Retrouvez le journal du chantier (juillet 2019) et toutes les informations sur les travaux sur le [site Internet de la DREAL Pays de la Loire](#).

Pour en savoir plus

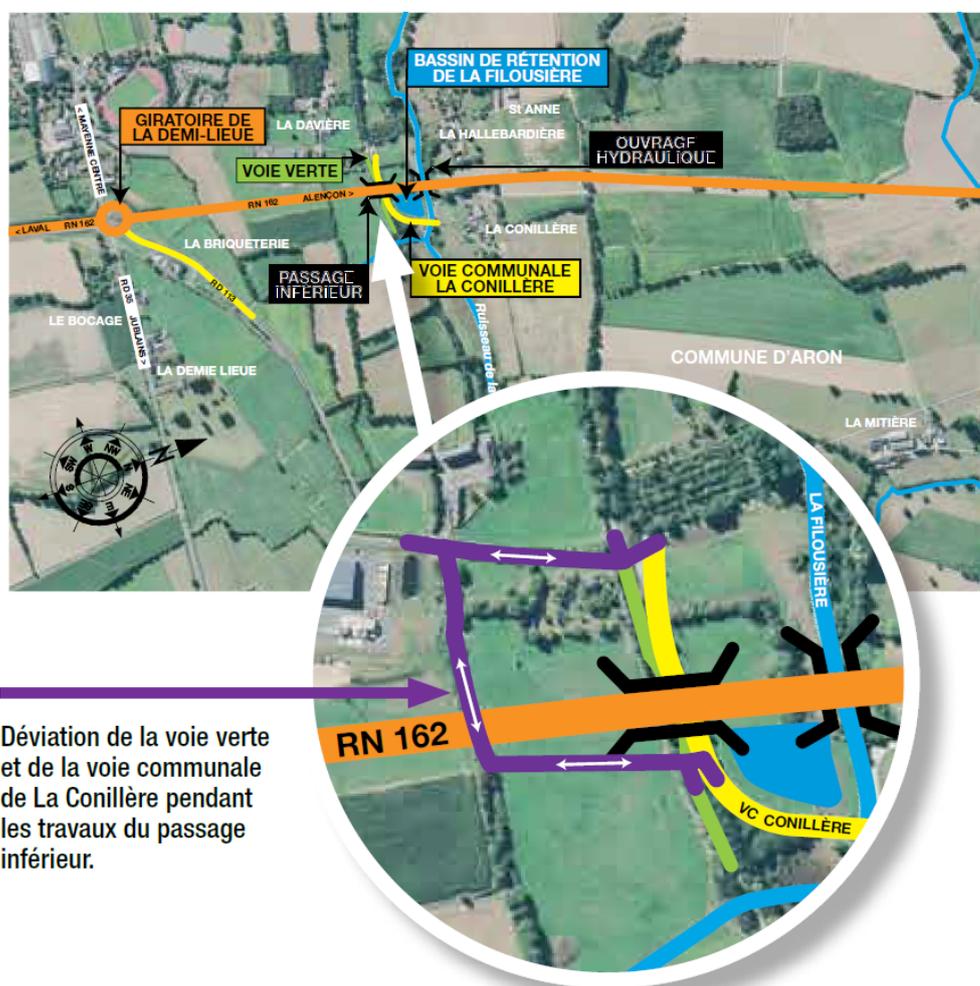
La déviation permet de libérer les communes de Moulay et Mayenne du trafic de transit.

Elle a pour but :

- d'améliorer la qualité de vie des riverains dans la traversée des communes de Moulay et Mayenne, en particulier sur le plan de la sécurité et du bruit,
- de fluidifier la circulation pour optimiser les temps de parcours,
- d'améliorer la sécurité des usagers.

Elle est composée de 3 sections :

- La section centrale bidirectionnelle (3 km) ouverte à la circulation en juillet 2008 ;
- La section sud (4,6 km), avec une partie en 2x2 voies au sud de la RD24 et une section à 2 voies (chaussées séparées) entre la RD24 et la section centrale, mise en service en mars 2016 ;
- La section nord dont les travaux sont en cours. Longue de 3.6 km, elle permettra de relier la section centrale de la déviation à la RN12. Il s'agit d'une route à deux voies (une voie par sens), comprenant un passage inférieur pour rétablir la voie de la Conillère à Aron et un viaduc pour franchir la vallée de la Villette. Les travaux, d'une durée prévisionnelle de 3 ans, ont commencé en janvier 2019.



Déviation de la voie verte et de la voie communale de La Conillère pendant les travaux du passage inférieur.

Préfecture des Pays de la Loire

6 quai Ceineray - BP 33515

44 035 NANTES

Service de la communication interministérielle

02 40 41 20 91 / 92

pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr